

Je pourrais peut-être relater les incidents de Long Harbour. Ils remontent à la mise en marche d'une usine nouvelle de 40 millions de dollars où la production a débuté il y a environ douze mois. L'usine a passé par des démarrages et des arrêts successifs pendant la période de rodage où l'on a graduellement résolu les problèmes. Il y a eu au tout début une extermination de poissons, puis plus rien, et ensuite une deuxième et une troisième. Immédiatement après la première, des membres du personnel du Conseil de recherches sur les pêcheries se sont rendus sur les lieux et y sont restés. En quelques semaines, nous y avons dépêché un grand nombre de spécialistes des pêcheries, biologistes et ingénieurs. La nature de même que la source de la pollution leur échappaient, pour des raisons qui deviendront évidentes. A moins de pouvoir prouver hors de tout doute, non seulement que le poisson a été détruit, mais les causes de cette destruction, il est impossible de poursuivre en justice. C'est la situation où le ministère se trouvait alors et où il se trouve encore aujourd'hui, en vertu de la loi sur les pêcheries.

C'est une des raisons pour lesquelles nous voulons remettre à jour et modifier la loi sur les pêcheries. Nos scientifiques n'ont pas eu la tâche facile. Ils ont constaté que des poissons dans des viviers près du déversoir de l'usine n'étaient pas morts, de sorte qu'ils n'ont pu prouver de façon positive que cette usine était la source de la pollution. La chose a été prouvée de façon probante par la suite, mais l'usine qui n'avait fonctionné que quelques jours par intermittence a été fermée par suite d'entretiens avec le ministère des Pêches et des Forêts.

Elle n'a pas été ouverte avant que tous les effluents sur la propriété de l'usine ne soient traités sur les lieux et que toutes les eaux et autres déchets qui auraient pu contenir du phosphore pur n'aient été filtrés à nouveau dans l'usine et récupérés. On a constaté que le phosphore pur était la cause de la pollution et qu'il était moins dangereux qu'on aurait pu le croire. Il n'avait jamais été question jusque-là dans la documentation scientifique de la nocivité de cette substance, c'est-à-dire du phosphore colloïdal, toxique pour les poissons et la faune aquatique.

Aujourd'hui, l'effluent est complètement recyclé à l'intérieur de l'usine. Il n'y a pas de phosphore élémentaire qui s'échappe de l'usine ou qui puisse s'en échapper de quelque manière que ce soit. Le fond du port a été

dragué pour enlever toute matière phosphoreuse qui aurait été déposée. Voilà pour l'usine.

Je crois que le gouvernement a agi avec célérité. Nous avons arrêté les opérations de pêche dans la région. Nous avons pris des dispositions pour dédommager les pêcheurs. Nous avons acheté tout le poisson qui aurait pu être contaminé par le phosphore, sur une vaste superficie—non seulement à Long Harbour, mais dans toute la baie de Plaisance—afin que le poisson ne soit pas vendu sur le marché et ne nuise pas à la réputation des produits de Terre-Neuve ou de l'Est du Canada, et, en outre, nos fonctionnaires sont allés voir tous les pêcheurs qui avaient perdu leur gagne-pain et ont pris des dispositions pour que des versements leur soient accordés sur la base du revenu de l'année précédente. Il est vrai que le contribuable canadien a aidé à faire vivre les pêcheurs au cours de cette période difficile jusqu'à ce que les opérations de pêche puissent reprendre. La pêche a été interrompue pendant deux mois environ et a repris en juillet.

Certains se montraient sceptiques sur la qualité du poisson, mais on a prouvé plus tard qu'il n'y avait aucun problème. Encore une fois, on a retiré le poisson du marché pour bien s'assurer qu'il ne mette pas en danger des vies humaines ni que les moyens d'existence des pêcheurs ne soient compromis.

Par la suite, un accord est intervenu entre ces derniers et l'Electric Reduction Company. En se fondant sur des évaluations du ministère des Pêches et des Forêts, la société a proposé de verser à chaque pêcheur deux fois le montant qui leur avait été prêté par le gouvernement. Près de la moitié d'entre eux ont accepté et, me dit-on, ont signé un document mettant fin à leurs réclamations. Que ce soit ou non une bonne chose, c'est fait. Mais bon nombre de pêcheurs avaient décidé de se grouper. Ils s'étaient assurés les services d'un avocat et on intenté un procès à la société. Comme je l'ai déjà dit, on est parvenu à un règlement qui est de l'ordre de deux fois et demie le prêt consenti par le gouvernement fédéral aux pêcheurs pour leur permettre de passer cette période de deux mois, alors que la pêche leur était interdite dans la baie.

Les pêcheurs ont donc touché de l'argent pour leurs prises dont la possibilité d'écoulement nous inquiétait; ils ont reçu un prêt des contribuables canadiens pour leur permettre d'attendre pendant les deux mois où ils ne pouvaient pas pêcher. Ils ont eu le paiement de la société. L'année a été bien incertaine pour ces pêcheurs, mais ils n'ont pas manqué